

Délibération 2018-01**Installation d'un délégué représentant la CCFL****REUNION DU 12 FEVRIER 2018**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre s'est réuni le Lundi 12 Février 2018 à 18h30, Salle du Conseil en Mairie d'Hazebrouck, sur convocation du 31 Janvier 2018 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (24 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Brouteele Philippe, M. Cottigny Bernard, M. Duyck Joël, Mme Goedgebuer Catherine, M. Kujawa Philippe, M. Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen Francis, Mme Campagne Marie-Madeleine, Mme Crepel Bénédicte, M. Debert Jean-Luc, M. Debeugny Bernard, M. Deheele Marc, M. Devos Joël, M. Dziadek Jean-Pierre, M. Everaere Luc, Mme Gressier Elisabeth, M. Heyman Bernard, Mme Keignaert Sandrine, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, Mme Moone Patricia, Mme Popelier Bernadette, M. Van Inghelandt Luc, M. Walbrou Dominique.

Etaient également présents : l'équipe du Syndicat Mixte : Mme Vandenberghe Claire, Mme Levisier Nathalie, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandres Lys : M. Mahieu Philippe (pouvoir à B. Cottigny)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCFL du 28 Septembre 2017 désignant les délégués élus au sein du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre,

Considérant la démission de Madame Jennifer ROZE du Conseil Municipal d'Haverskerque,

Considérant l'élection de Madame Catherine GOEDGEBUER afin de pourvoir au siège laissé vacant,

Il convient d'installer Madame GOEDGEBUER au siège de délégué titulaire

LE COMITE SYNDICAL valide l'installation de ce membre

Envoyé en préfecture le 19/02/2018

Reçu en préfecture le 19/02/2018

Affiché le

SLOW

ID : 059-255902934-20180212-2018_01-DE

Votants : 24
Suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,**



Danielle MAMETZ

Délibération 2018-02**Rapport d'Orientation Budgétaire 2018****REUNION DU 12 FEVRIER 2018**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre s'est réuni le Lundi 12 Février 2018 à 18h30, Salle du Conseil en Mairie d'Hazebrouck, sur convocation du 31 Janvier 2018 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (24 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Brouteele Philippe, M. Cottigny Bernard, M. Duyck Joël, Mme Goedgebuer Catherine, M. Kujawa Philippe, M. Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen François, Mme Campagne Marie-Madeleine, Mme Crepel Bénédicte, M. Debort Jean-Luc, M. Debeugny Bernard, M. Deheele Marc, M. Devos Joël, M. Dziadek Jean-Pierre, M. Everaere Luc, Mme Gressier Elisabeth, M. Heyman Bernard, Mme Keignaert Sandrine, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, Mme Moone Patricia, Mme Popelier Bernadette, M. Van Inghelandt Luc, M. Walbrou Dominique.

Etaient également présents : l'équipe du Syndicat Mixte : Mme Vandenberghe Claire, Mme Levisier Nathalie, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandres Lys : M. Mahieu Philippe (pouvoir à B. Cottigny)

Vu les arrêtés préfectoraux des 8 février et 16 mars 2011 créant le Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre

Vu les statuts du Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre, modifié par arrêté interdépartemental du 24 février 2016,

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels
- la structure et la gestion de la dette

Le Rapport d'Orientation Budgétaire donne lieu à un débat. Celui-ci est spécifique, qui donne lieu à un vote. Le ROB et la délibération qui s'y rapporte sont transmis au préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement.

Envoyé en préfecture le 19/02/2018
Reçu en préfecture le 19/02/2018
Affiché le
ID : 059-255902934-20180212-2018_02-DE

Vu le ROB transmis aux membres du comité syndical et l'exposé de Madame la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE,

- **D'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018**

Votants : 24
Suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,**



Danielle MAMETZ

Délibération 2018-03**Adoption de la participation 2018 des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte du pays Cœur de Flandre****REUNION DU 12 FEVRIER 2018**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre s'est réuni le Lundi 12 Février 2018 à 18h30, Salle du Conseil en Mairie d'Hazebrouck, sur convocation du 31 Janvier 2018 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (24 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Brouteele Philippe, M. Cottigny Bernard, M. Duyck Joël, Mme Goedgebuer Catherine, M. Kujawa Philippe, M. Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen Francis, Mme Campagne Marie-Madeleine, Mme Crepel Bénédicte, M. Debert Jean-Luc, M. Debeugny Bernard, M. Deheele Marc, M. Devos Joël, M. Dziadek Jean-Pierre, M. Everaere Luc, Mme Gressier Elisabeth, M. Heyman Bernard, Mme Keignaert Sandrine, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, Mme Moone Patricia, Mme Popelier Bernadette, M. Van Inghelandt Luc, M. Walbrou Dominique.

Etaient également présents : l'équipe du Syndicat Mixte : Mme Vandenberghe Claire, Mme Levisier Nathalie, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandres Lys : M. Mahieu Philippe (pouvoir à B. Cottigny)

Le Comité syndical,
Sur rapport de Madame la Présidente,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre,

Considérant le programme d'actions 2018 du Syndicat Mixte du pays Cœur de Flandre,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE

- De fixer pour 2018 la participation des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre à 2,40 euros par habitant

Montant de la participation 2018	Population	
CC Flandre Intérieure	103 916 Habitants	249 398.40 €
CC Flandre Lys	40 239 Habitants	96 573.60 €
TOTAL	144 155 Habitants	345 972 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2018

Reçu en préfecture le 19/02/2018

Affiché le

ID : 059-255902934-20180212-2018_03-DE

- D'inscrire les montants correspondants au budget primitif 2018 du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre

Votants : 24
Suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,**

Danielle MAMETZ

Délibération 2018-04 :**Convention 2018 avec l'Agence d'Urbanisme Saint Omer Flandre Intérieure****REUNION DU 12 FEVRIER 2018**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre s'est réuni le Lundi 12 Février 2018 à 18h30, Salle du Conseil en Mairie d'Hazebrouck, sur convocation du 31 Janvier 2018 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (24 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Brouteele Philippe, M. Cottigny Bernard, M. Duyck Joël, Mme Goedgebuer Catherine, M. Kujawa Philippe, M. Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen François, Mme Campagne Marie-Madeleine, Mme Crepel Bénédicte, M. Debert Jean-Luc, M. Debeugny Bernard, M. Deheele Marc, M. Devos Joël, M. Dziadek Jean-Pierre, M. Everaere Luc, Mme Gressier Elisabeth, M. Heyman Bernard, Mme Keignaert Sandrine, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, Mme Moone Patricia, Mme Popelier Bernadette, M. Van Inghelandt Luc, M. Walbrou Dominique.

Etaient également présents : l'équipe du Syndicat Mixte : Mme Vandenberghe Claire, Mme Levisier Nathalie, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandres Lys : M. Mahieu Philippe (pouvoir à B. Cottigny)

Le Comité syndical,

Sur rapport de Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2 des statuts du Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre, et la compétence d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du SCOT de Flandre intérieure,

En 2015, le territoire s'est engagé dans la révision du SCOT de Flandre intérieure. La délibération prescrivant cette révision a été prise en date du 23 juin 2015 et a inscrit 4 objectifs poursuivis dans le cadre de cette démarche, constituant les fils conducteurs des réflexions.

L'Agence d'urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer et Flandre Intérieure a accompagné le Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre tout au long de la démarche pour l'élaboration du diagnostic, du PADD, du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), l'animation des ateliers, la formalisation de l'ensemble du SCOT.

Dans la continuité des travaux engagés depuis 2015, le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer et Flandre Intérieure 2018 visera à :

- poursuivre les démarches d'animation engagées pour la réalisation du I
- préparer les étapes réglementaires de l'arrêt de projet et de l'approbat
- organiser la mise en œuvre du SCOT, préparer le panel des indicateurs
- anticiper les besoins en termes d'observation à compter de 2019.
- accompagner le Syndicat Mixte dans le suivi des missions externalisées dans le cadre de la révision (volet Commerce, évaluation environnementale).

Il est donc nécessaire de renouveler le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région de Saint Omer et Flandre Intérieure.

Les termes de cette coopération sont précisés dans la convention jointe.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE

- De valider la convention d'adhésion 2018 à l'agence d'urbanisme et de développement de la Région de Saint Omer, annexée à la présente délibération,
- De dire que le montant de la subvention au financement du Programme Partenarial d'Activités 2018 est de 50 000 euros,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre,
- D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat Mixte à signer la convention d'adhésion et tous les documents relatifs à cette adhésion

Votants : 24

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- Monsieur le Président de L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer Flandre intérieure
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,**

Danielle MAMETZ

SYNDICAT MIXTE DU PAYS CŒUR DE FLANDRE

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003
n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017
Code APE : 751A

Envoyé en préfecture le 19/02/2018

Reçu en préfecture le 19/02/2018

Affiché le



ID : 059-255902934-20180212-2018_05-DE

Délibération 2018-05 :

Validation FLIP 2018

REUNION DU 12 FEVRIER 2018

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre s'est réuni le Lundi 12 Février 2018 à 18h30, Salle du Conseil en Mairie d'Hazebrouck, sur convocation du 31 Janvier 2018 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (24 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Brouteele Philippe, M. Cottigny Bernard, M. Duyck Joël, Mme Goedgebuer Catherine, M. Kujawa Philippe, M. Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen Francis, Mme Campagne Marie-Madeleine, Mme Crepel Bénédicte, M. Debert Jean-Luc, M. Debeugny Bernard, M. Deheele Marc, M. Devos Joël, M. Dziadek Jean-Pierre, M. Everaere Luc, Mme Gressier Elisabeth, M. Heyman Bernard, Mme Keignaert Sandrine, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, Mme Moone Patricia, Mme Popelier Bernadette, M. Van Inghelandt Luc, M. Walbrou Dominique.

Etaient également présents : l'équipe du Syndicat Mixte : Mme Vandenberghe Claire, Mme Levisier Nathalie, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandres Lys : M. Mahieu Philippe (pouvoir à B. Cottigny)

Le Comité syndical,
Sur rapport de Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre,
Vu le programme d'actions du Syndicat mixte
Considérant le ROB du 12 février 2018,
Considérant le budget 2018, pour lequel un budget a été prévu dans le cadre du Fond Local d'Initiative Pays,
Considérant la révision et réécriture du règlement intérieur, de la fiche projet et la liste des membres du comité de gestion.
Considérant que le comité de gestion du FLIP validera les projets à financer lors du premier semestre 2018.

Le Comité syndical a :

-Décidé d'attribuer au FLIP 2018 une enveloppe de 15 000€

-Validé le règlement intérieur de l'action FLIP, validé le modèle de la membres du comité de gestion du FLIP.

-Décidé que le montant des subventions accordées sera entre 100€ et 1500€ maximum par projet pour 2018,

-Décidé d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Votants :	24
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le trésorier d'Hazebrouck

POUR COPIE CONFORME

LA PRÉSIDENTÉ,



Danielle MAMETZ